



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 septembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président du SYBERT.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 21h15

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme Lorine GAGLIOLO ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : Lorine GAGLIOLO ; Damien LEGAIN ; Jean-Hugues ROUX
C.C.L.L :
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Jean-Marc BOUSSET

Procuration de vote :

Mandants : COULET Gérard ; GAUTHIER André
Mandataires : GARNIER Christophe ; MORALES Roland

**Objet : 1J. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
Création et élection des membres
2020/09_10-24**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX : CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES**

Rapporteur : le Président

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a prévu la création, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

1. COMPOSITION ET MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCSPL

Cette Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant.

Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

2. MISSIONS DE LA CCSPL

Cette Commission examine chaque année, sur le rapport de son Président :

- les rapports d'activité des délégataires de service public
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission est également consultée pour avis par le Comité Syndical sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

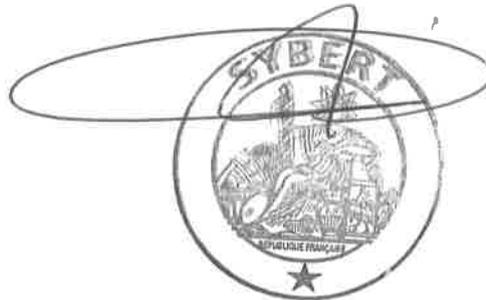
3. PROPOSITION DE COMPOSITION

Dans ce cadre, il est proposé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) soit composée :

- de la Président(e) du SYBERT,
- des Vice-Président(e)s du SYBERT,
- des associations concernées par les dossiers examinés par la CCSPL du SYBERT :
 - ASCOMADE
 - ATMO Franche-Comté
 - UNION SOCIALE POUR L'HABITAT FRANCHE-COMTÉ
 - GROUPEMENT DES BAILLEURS SOCIAUX DU DOUBS
 - UFC QUE CHOSIR
 - CLCV

A l'unanimité, le Comité Syndical s'est prononcé sur la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L).

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0